



BOIS-DES-FILION

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 963 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES
PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION
NUMÉRO 7400**

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES
AVIS VOUS EST DONNÉ :**

QUE le conseil municipal a adopté, à une séance ordinaire tenue le 21 février 2023, le projet de règlement numéro 963;

QUE le projet de règlement numéro 963 a pour objet d'imposer la mise en place de protections contre les dégâts d'eau à l'égard de toute construction située sur le territoire et de modifier le règlement de construction numéro 7400;

QUE, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement numéro 963, le **14 mars 2023, à compter de 19 h 00**, au Centre culturel, située au 485, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion;

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de la Ville de Bois-des-Filion expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

QUE ce projet de règlement, peut être consulté à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion, située au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion, pendant les heures ordinaires de bureau;

QUE le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE le présent avis est également affiché à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 22 février 2023



Marie-Renée Houde, OMA
Greffière